**Formulaire de demande de subvention**

**Laboratoire Passages XX-XXI**

**Rappel des règles sur les montants des subventions**

***Missions :***

* Pour les EC : plafond annuel de 1 200 euros.
* Pour les doctorant·e·s : la première demande soumise au laboratoire Passages se fait obligatoirement de manière conjointe à l'ED (sauf pour une mission dont le montant serait inférieur à 150 euros : cela permet de réserver le cofinancement pour une autre mission, dans l’année, dont le coût est plus important). Les demandes suivantes sont uniquement soumises au laboratoire. Montant des subventions accordées : dans le cadre d'une première mission cofinancée par l'ED, 100 euros en France et 200 à l’étranger ; dans le cadre des missions ultérieures, 200 euros en France et 400 à l’étranger. NB : le plafond individuel est de 500 euros pour l’ensemble des demandes de l’année.
* Pour les docteur·e·s : plafond annuel de 600 euros.

NB :

* Les **missions de recherche** des EC peuvent être prises en charge pour un montant maximal de 300 € pour une mission en France et de 600 € pour une mission à l’étranger, déduits du plafond de 1200 euros individuels par an. Toutes les demandes de mission doivent passer par une validation préalable par le conseil de laboratoire et par une prise en charge directe par le pôle mission (pas de remboursement sur facture).
* Des **achats de livres** sont possibles à hauteur de 100 € par EC titulaire, dans la limite du plafond de 1200 euros individuels par an. Les demandes, qui nécessitent de passer par un marché, sont centralisées via un document à remplir en ligne, environ deux fois par an.

***Événements scientifiques :***

1500 euros pour JE et séminaires.

2000 pour les colloques ((quelle que soit la localisation, mais sous réserve d’une implication forte des EC de Passages XX-XXI, appréciée par le conseil de laboratoire en cas de co-organisation).

1000-1500 euros pour les publications.

RQ : Il est possible d’inviter des artistes dans le cadre d’événements liés aux axes de recherche du laboratoire(NB : prise en charge des déplacements et hébergements ; le laboratoire n’a pas la possibilité de les rémunérer – sinon en passant par l’établissement d’un « dossier conférencier », dont l’acceptation n’est toutefois pas de notre ressort, mais relève des services centraux…). Ces rencontres avec des artistes peuvent se tenir dans la cadre d’un séminaire de master, pour autant qu’elles soient liées aux axes de recherche de Passageset qu’elles soient ouvertes *a minima* à l’ensemble des membres du laboratoire (EC et doctorants). A cet effet, le conseil souhaite qu’elles fassent systématiquement l’objet d’une publicité extérieure au séminaire concerné.

**Rappel des règles pour la remontée des demandes**

Les membres du laboratoire font remonter leurs demandes à leur représentant·e disciplinaire (<https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/gouvernance-de-lunite>), dans un délai de dix jours avant le conseil de laboratoire.

Les représentant·e·s font remonter les demandes dans un délai de trois jours avant le conseil de laboratoire. Ces délais sont impératifs pour que le conseil puisse statuer en ayant connaissance du montant de l’ensemble des demandes afin de faire des projections réalistes et fiables.

Pour les séminaires, mentionner l’ensemble des demandes d’invitation pour le séminaire sur l’année civile.

**VOTRE NOM ET PRÉNOM :** XXXXX

**DEMANDES SOUMISES POUR LE CONSEIL DE LABORATOIRE DU**: JJ/MM/AA

**Demande de mission individuelle**

Les EC sont invité·e·s à bien prendre connaissance du « Mémo bonnes pratiques » mis en ligne sur le site du labo (> <https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/documents-utiles-2>). Tous les formulaires nécessaires à la prise en charge des missions sont également mis en ligne.

**Nature de la mission** (colloque, JE, séminaire) :

**Intitulé, lieu et dates de la mission** :

**Champ thématique concerné** (couper les mentions inutiles) : Enjeux contemporains de la critique et de la théorie | Études sur le genre, théories féministes, approches intersectionnelles | Humanités environnementales |Intermédialité | Processus de création

**Objet de la prise en charge** :

* Hébergement (indiquer le nombre de nuitées)
* Trajet (avion, train et montant estimé) :

Autres demandes de mission formulées dans l’année (oui ou non) :

**Organisation d’événement scientifique**

Nota Bene 1 : comme indiqué dans le relevé de décisions du conseil de laboratoire en date du 18 octobre 2021, les subventions pour l’organisation d’événements scientifiques (JE / colloques) ne pourront désormais être accordées qu’à condition que des dates précises soient indiquées dans le présent formulaire de demande. Si le conseil constate que trop d’événements sont programmés simultanément, et en prenant acte du fait qu’il n’est pas possible d’organiser plus d’un colloque ou JE par mois, il pourra être demandé aux porteurs et porteuses de projet de proposer des dates alternatives (le mieux serait donc d’anticiper et de prévoir 2 séries de dates dans les formulaires de demande). Le calendrier partagé (accessible depuis nos messageries Lyon 2) a été créé à cette fin de planification.

Note Bene 2 : les organisateurs/trices sont invité·e·s à bien prendre connaissance du « Mémo bonnes pratiques » mis en ligne sur le site du labo (> <https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/documents-utiles-2>). Tous les formulaires nécessaires à la réservation des voyages, nuitées, repas, sont également mis en ligne.

**Nature de l’événement** (colloque, JE, séminaire) :

**Intitulé et lieu de l’événement** :

**Dates pressenties** :

**Description en 1-2 lignes explicitant l’inscription dans les axes de recherche du laboratoire** :

**Nombre de chercheur·e·s de Passages impliqué·e·s** (titulaires, doctorant·e·s et associés) :

**Nombre de chercheu·re·s du site Lyon 2 / UDL** :

**Nombre de chercheur·e·s extérieur·e·s au site** (et origine : nationale ou internationale) :

**Autres participants** (artistes, traducteurs, etc.) :

**Budget** (montant total) :

Part du montant demandé à Passages :

Part du montant demandé/obtenu des partenaires en cas de co-organisation :

Demandes complémentaires (internes à Lyon 2 ou externes) :

**Aide à la publication**

Une aide à la publication suppose : 1) d’établir une convention avec l’éditeur (téléchargeable depuis le site : <https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/documents-utiles-2>) ; 2) que le coût total de la publication soit supérieur au montant de la subvention accordée (sans quoi il ne s’agit plus d’une « aide »…)

**Titre de la publication** :

**Éditeur** :

**Description en 1-2 lignes explicitant l’inscription dans les axes de recherche du laboratoire**:

**Participation de chercheurs du laboratoire, de Lyon 2, de l’UDL, de laboratoires partenaires extérieur**s :

**Budget** de la publication (montant total) :

Part du montant demandé à Passages :

Aides demandées à d’autres instances :